

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 56-2018

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	15/11/2018
Présents	12
Absents	11
Procurations	3
Votants	15

Par suite d'une convocation en date du quinze novembre deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le vingt novembre deux mille dix-huit à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc,

Procurations : DILLON Valérie à Nicole QUILLIEN, JOLIBERT Marie-Christine à Marie-Françoise ALBAN, CAZANAVE Véronique à Pierre GARCIA.

Absents : DILLON Valérie, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Zone bleue : compte-rendu de la Commission Voirie du 24 octobre 2018 pour avis du Conseil Municipal

Madame le Maire rappelle que :

1°) le président de l'association des commerçants a interpellé le conseil municipal par courrier sur la durée de stationnement de la zone bleue. Leur demande porte sur le fait que la durée d'une heure est trop courte pour la clientèle.

2°) les riverains de la portion du cours Docteur CHABAUD située entre l'angle de la rue Maréchal Foch et celui de la Poste ont également expliqué, par courrier, que cette zone, précédemment non payante, n'était pas justifiée car éloignée des commerces.

Ces deux points ont été examinés par la commission voirie, qui a donné son avis et propose au conseil municipal :

1°) de porter à 1 h 30 le temps de stationnement ;

2°) de ne pas modifier le périmètre de la zone bleue.

Madame le Maire précise que l'extension de la zone bleue sur une partie du Cours Colonel Petitpied pourrait être plus judicieuse sur ce secteur, qui est une zone de chalandise, que sur la portion du Cours Docteur Chabaud.

Elle propose de soumettre ces deux points au vote du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré,

▪ **Décide, à la majorité,**

→ **De porter la durée du stationnement à 1h30**

(1 refus de vote : Xavier CAUX ; 1 voix POUR le maintien à 1h : Jean-Luc PEISER ; 7 voix POUR une durée de 1h30, conformément à l'avis de la commission voirie : Pierre ROUGÉ, Jean SAINT MARTIN, Fabien CATALA, Pierre GARCIA, Véronique CAZANAVE, Christian CIBIEL, Stéphane BOURDONCLE ; 6 voix pour un stationnement de 2h : Nicole QUILLIEN, Valérie DILLON, Marie-Françoise ALBAN, Marie-Christine JOLIBERT, Claudine CAMOU, Jacques ESCANDE.

REÇU EN PREFECTURE
le 27/11/2018

Application agréée E-legalite.com

→ **De supprimer la zone bleue sur la partie comprise entre la rue Maréchal Foch et le cours Pons-Tande** (en intégrant la possibilité d'extension de la zone sur une partie du Cours Colonel Petitpied)

(1 refus de vote : Xavier CAUX ; 2 voix POUR un maintien en l'état : Jean-Luc PEISER et Stéphane BOURDONCLE ; 12 voix POUR la suppression de la zone bleue sur cette partie : Nicole QUILLIEN, Valérie DILLON, Pierre GARCIA, Véronique CAZANAVE, Marie-Françoise ALBAN, Marie-Christine JOLIBERT, Fabien CATALA, Claudine CAMOU, Christian CIBIEL, Pierre ROUGÉ, Jacques ESCANDE, Jean SAINT MARTIN.

- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Nicole QUILLIEN



1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire

Pierre GARCIA

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20181120-56D2018-DE